

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article356>



AESH et aide aux devoirs au collège

- Pôle Ressources - BEP - Besoins Educatifs Particuliers des Elèves -



Date de mise en ligne : mercredi 17 mars 2021

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Dès ma première année de prise de poste en tant qu'**AESH au collège**, il m'a semblé important de pouvoir proposer aux élèves 1h d'aide aux devoirs personnalisée, dans une salle à part.

Cette heure permet de **dialoguer individuellement avec les élèves**, d'une façon plus humaine et plus constructive, à haute voix et plus librement.

Je peux également **aborder avec eux si nécessaire des sujets plus personnels** comme les relations qu'ils entretiennent avec leurs autres camarades, et essayer ainsi de dépister d'éventuels problèmes, conflits, harcèlement, etc...

Nous y faisons des **devoirs**, des **fiches de révision**, nous revoyons les **cours auxquels je n'ai pas assisté**, je leur montre **comment anticiper les devoirs et évaluations**, nous révisons les **notions mal ou non acquises**, etc...

Cette organisation se fait bien sûr **avec l'accord de l'élève et des parents**, j'en fait **part** également à **l'équipe pédagogique**.

Cette heure est prise sur les 26 heures hebdomadaires, le plus complexe étant d'essayer de **l'intégrer en début d'année dans les emplois du temps communs**.

Il est aussi important de pouvoir trouver au sein de son établissement **une salle** permettant de nous accueillir pour ces moments-là, (nous pouvons également nous rendre dans cette salle avec l'élève lors d'évaluations qui demandent du dialogue entre nous et des explications).

De même si je constate en avance une **absence de professeur**, ou d'**un de mes élèves**, je propose en contrepartie **à un autre élève de faire cette heure d'aide aux devoirs**. Avec toujours bien sûr **l'accord des parents**, et j'en informe la **vie scolaire** afin de savoir où se trouve l'élève.